



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 03 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le trois octobre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, M. GOICOECHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Était excusés : Mme FALXA Odile

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme IDIART Claudine

Date convocation : 29/09/2023

Date d'affichage : 29/09/2023

DECISION N° 4 : ATTRIBUTION DE L'AIDE POUR L'ENCADREMENT DES ENFANTS A LA CANTINE VERSEE AUX ECOLES PRIVEES

(Nomenclature 7.5 – Subventions)

Monsieur le Maire indique que les écoles privées de la commune ont choisi de bénéficier de la cantine de Ossès. Il précise que l'aide pour l'encadrement des enfants, durant le temps de cantine, est facultatif.

Il propose d'attribuer une aide de 90 euros au prorata du nombre d'enfants domiciliés à Ossès et scolarisés dans les écoles Saint Michel et Ortzaizeko Ikastola durant l'année scolaire 2022-2023.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- DECIDE d'accorder une aide de 90 euros par enfant scolarisé à l'école Saint Michel et domicilié à Ossès pour l'encadrement des enfants à la cantine, soit 1 440 euros (16 enfants x 90 euros).

- DECIDE d'accorder une aide de 90 euros par enfant scolarisé à l'école Ortzaizeko Ikastola et domicilié à Ossès pour l'encadrement des enfants à la cantine, soit 1 890 euros (21 enfants x 90 euros).

- PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget en cours.
- CHARGE Monsieur le Maire de procéder au versement de la subvention.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 14
POUR : 14
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 03 octobre 2023
Le Maire,
Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification le 10/10/2023
Et après transmission en sous-préfecture le 10/10/2023